

AU SOMMAIRE

- Échecs à l'école
- Assemblée générale électorale
 - Calendrier
 - Qui vote et pour qui ?
 - Nombre de voix par club
 - Rappel des règles de candidature
- Tops

ADRESSES UTILES FFE

- Laurent **VÉRAT**, Directeur Général,
laurent.verat@echecs.asso.fr
- Jordi **LOPEZ**, Directeur Technique Adjoint,
01 39 44 65 84
jordi.lopez@echecs.asso.fr
- Laetitia **CHOLLET**,
Secrétariat de direction, comptabilité
01 39 44 65 83 - laetitia.chollet@echecs.asso.fr
- Joëlle **MOURGUES**,
Communication
01 39 44 65 81
joelle.mourgues@echecs.asso.fr
- Thierry **BARBARY**,
Gestion Boutique - Licences
01 39 44 65 82 - thierry.barbary@echecs.asso.fr
- Céline **LAGADIC**,
Accueil - Secrétariat de direction - Licences,
01 39 44 65 80 -
celine.lagadic@echecs.asso.fr
- Vincent **MORET**,
Compétitions Internationales Jeunes,
Haut Niveau Jeunes,
01 39 44 65 84
vincent.moret@wanadoo.fr
- Erick **MOURET**,
Informatique - Interclubs Jeunes,
06 33 27 66 11
erick.mouret@echecs.asso.fr
- Stephen **BOYD**,
Arbitrage - Formation - Elo FIDE,
04 67 02 00 29
(de 9h à 12h et 14h à 18h -
du lundi au vendredi)
stephen.boyd@echecs.asso.fr

Échecs à l'école : la liaison est établie !

Le programme était ambitieux, ce jeudi 27 novembre, au salon Educative Porte de Versailles : faire s'affronter en direct sur la plate-forme MatPat l'école des Tilleuls de Saint-Maur, l'école Berlioz de Nîmes et des élèves du collège Robert Doisneau de Clichy-sous-Bois initiés dans le cadre de la mission "Jeux de l'esprit" de l'Académie de Créteil. Cette performance technique a mis en valeur les atouts du jeu d'échecs à l'école et attiré le regard de nombreux professionnels de l'éducation passant devant le magnifique espace d'exposition mis en place pour l'occasion. Si les jeunes champions nîmois l'ont emporté, chacun reconnaissait que le vrai vainqueur était le jeu d'échecs, un jeu particulièrement bien adapté aux nouveaux outils de communication. C'est d'ailleurs sur les convergences entre développement des TICE (technologie de l'information et de la communication pour l'éducation) et développement du jeu d'échecs que le Président Jean-Claude Moingt et le Recteur de l'Académie de Créteil, Jean-Michel Blanquer, concluaient la table ronde clôturant cette belle journée, organisée de main de maître par Pascale Luciani-Boyer, Maire-adjointe à l'Education dde Saint-Maur et vice-présidente des affaires scolaires de l'Association des Maires d'IDF.



On a gagné !

Lors du Salon européen de l'Education qui se déroulait du 27 au 29 novembre, porte de Versailles, le Nouvel Educatec-Educative, salon professionnel de l'Education, présentait, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, des projets pédagogiques aboutis, concrets et innovants, suivis de tables rondes. Un contexte où le jeu d'échecs trouve naturellement sa place, au regard des nombreuses expériences acquises en milieu scolaire et des compétences développées par notre discipline.

MatPat est une plate-forme scolaire en ligne, mise en place par l'académie de Rennes, sur laquelle on peut organiser et participer à des tournois entre établissements scolaires. Les élèves peuvent également y disputer individuellement des parties libres. En savoir plus : <http://matpat.ac-rennes.fr/>

Assemblée générale électorale : 29 mars 2008

Comme tous les 4 ans, la F.F.E. va renouveler ses instances dirigeantes lors de l'Assemblée Générale électorale qui se tiendra le 29 mars (l'Assemblée Générale ordinaire aura lieu la veille, le 28 mars) au club multisport des Pyramides à Port-Marly (Yvelines).



Un cadre de prestige en bordure de Seine, situé dans un parc de 12 ha, à une vingtaine de minutes de Paris.

Lors de cette AG électorale sera renouvelé :

- le comité directeur de 24 membres
- le collège féminin de 3 membres
- le collège médecin : 1 membre.

Les formulaires de candidature sont disponibles sur le site fédéral (www.echecs.asso.fr) dans le cartouche "Elections" (<http://www.echecs.asso.fr/Actu.aspx?Ref=3538>).

Calendrier

■ CANDIDATURES :

Les dossiers de candidatures doivent être expédiés au secrétariat fédéral, **au plus tard le 28 janvier 2009**.

La Commission de surveillance des affaires électorales, composée de Wilhem Damour, Jean-Luc Hinault et Henri Creston, se réunira au siège fédéral durant le samedi **31 janvier** pour valider les candidatures reçues.

En encadré, page 3, rappel des règles de candidatures.

■ CORRESPONDANCE

Courant février, les clubs recevront le matériel de vote.

Important : Nous en profitons pour vous rappeler l'indispensable vérification du nom et des coordonnées des présidents de clubs sur le site de la FFE. Chaque irrégularité doit être communiquée au plus vite auprès du secrétariat fédéral. En effet, avant l'AG, il sera procédé à la vérification de l'identité

du président. Si l'identité de la personne présente n'est pas conforme au listing de la FFE, celle-ci sera dans l'impossibilité d'exercer son droit de vote.

Les **votes par correspondance** doivent être envoyés au secrétariat fédéral **au plus tard le 20 mars**.

Qui vote et pour qui ?

■ Votent les présidents de clubs affiliés à la FFE en 2007-2008 et réaffiliés en 2008-2009 au plus tard au 31 décembre 2008. Le nombre de voix dont dispose un club est défini dans les statuts à l'article 2.1.

Voir également tableau page 3.

■ Le scrutin fédéral est un scrutin de liste. Une liste est composée de 24 titulaires et de 3 remplaçants. La 1^{re} personne de la liste est obligatoirement candidate à la présidence de la FFE.

Par ailleurs, des candidats sur des postes dits "réservés" se présentent, à savoir des féminines et des médecins. (élus au scrutin uninominal à un tour - art. 2.2.2.1.4. des statuts).

A l'issue du scrutin sont élus :

Le Comité Directeur de 24 membres, 3 féminines et un médecin. Le Comité Directeur élit le Président de la FFE.

Les listes validées par la Commission électorale seront connues à l'issue de la réunion de la commission (31 janvier 2009).

ATTRIBUTION DES SIÈGES (art. 2.2.2.1.4. des statuts) :

Les sièges du groupe A sont pourvus au scrutin de liste complète et bloquée à un tour. Il est attribué à la liste qui a recueilli la majorité des suffrages exprimés, un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur si besoin. Cette attribution opérée, les autres sièges ne sont répartis qu'entre les listes ayant obtenu au moins dix pour cent (10%) des suffrages exprimés, à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste. Les sièges sont attribués aux personnes candidates dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste ayant la moyenne d'âge la plus faible.

Pour toute information :

JOANNA POMIAN : joanna.pomian@echecs.asso.fr

WILHEM DAMOUR : w.damour@wanadoo.fr

Nombre de voix à partir du nombre des licences A et du nombre total des licences A et B

licences A	A + B	voix	A + B	voix	A + B	voix	A + B	voix	A + B	voix
5 à 14	5 à 44	1	45 à 114	2	115 à 314	3	315 à 614	4	> 614	5
15 à 34	15 à 45	2	46 à 115	3	116 à 315	4	316 à 615	5	> 615	6
35 à 59	35 à 65	3	66 à 135	4	136 à 335	5	336 à 635	6	> 635	7
60 à 89	60 à 90	4	91 à 160	5	161 à 360	6	361 à 660	7	> 660	8
90 à 119	90 à 120	5	121 à 190	6	191 à 390	7	391 à 690	8	> 690	9

Les lignes suivantes se déduisent de trente en trente pour les bornes et de un en un pour les voix :

licences A	A + B	voix	A + B	voix	A + B	voix	A + B	voix	A + B	voix
120 à 149	120 à 150	6	151 à 220	7	221 à 420	8	421 à 720	9	> 720	10
150 à 179	150 à 180	7	181 à 250	8	251 à 450	9	451 à 750	10	> 750	11

Rappels concernant les candidatures au Comité Directeur ainsi que dans les collèges " féminines " et " médecin " .

1. Les candidatures doivent être expédiées au siège fédéral au plus tard le **28 janvier**.
2. Tout candidat doit être à jour de ses cotisations et être licencié à la FFE depuis au moins douze (12) mois consécutifs (§1.4.1 des Statuts)
3. Tout candidat doit satisfaire aux obligations précisées dans l'article 2.2.1.3 des statuts, à savoir :
 - Ne pas être condamné à une peine qui fait obstacle à l'inscription sur les listes électorales,
 - Les personnes de nationalité étrangère ne peuvent pas être condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à l'inscription sur les listes électorales,
 - Ne pas avoir fait objet d'une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.
4. La personne candidate au poste du Président de la FFE doit respecter les critères énoncés au § 2.3.3 des statuts qui précise les cas d'incompatibilité du mandat de Président de la FFE avec d'autres fonctions.
5. Tout candidat doit produire :
 - a. soit un extrait du casier judiciaire qu'il peut se procurer par internet à l'adresse suivante : <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>, soit une attestation sur l'honneur accompagnée de la photocopie de la carte d'électeur. Il doit aussi produire la photocopie de la carte d'identité ou passeport.
 - b. Le candidat étranger doit produire un extrait de casier judiciaire ainsi que la photocopie de sa carte d'identité ou de son passeport.
6. Le candidat au poste de Président doit produire une attestation sur l'honneur précisant l'absence d'incompatibilité de mandat, telle que précisée au § 2.3.3 des Statuts.

28 mars & 29 mars 2008

Assemblée Générale ordinaire & Assemblée Générale électorale

- AGO le 28 mars 2008
- AG électorale le 29 mars 2008

Cet important moment de la vie fédérale se déroulera à :

LES PYRAMIDES
16 AVENUE DE SAINT-GERMAIN
78560 PORT-MARLY

Accès :

- par l'autoroute A13
sortie St-Germain-en-Laye/Marly le Roi
direction St-Germain-en-Laye, et suivre RN13 jusqu'à Port-Marly
- par A86 ou RN 13
depuis La Défense, direction St-Germain-en-Laye jusqu'à Port-Marly
- en transport en commun
- par le RER A - Saint-Germain-en-Laye
- bus 258 - arrêt Val André
- SNCF - gare de Marly-le-Roi

Plan d'accès :

www.les-pyramides.fr/plan/zoom_plan.jpg

Les effectifs

au 16 décembre 2008

37 769

Seniors	14 673
Jeunes	23 096
Licences A	23 212
Licences B	14 557

TOP 30 DÉPARTEMENTS

		‰
1	Haute-Corse	2335 16,49
2	Corse du Sud	1834 15,46
3	Bas-Rhin	1577 1,54
4	Hauts-de-Seine	1554 1,09
5	Paris	1170 0,55
6	Moselle	1066 1,04
7	Martinique	1043 2,73
8	Haut-Rhin	965 1,36
9	Rhône	918 0,58
10	Yvelines	869 0,63
11	Nord	867 0,34
12	Loire-Atlantique	800 0,71
13	Bouches-du-Rhône	790 0,43
14	Var	724 0,81
15	Alpes-Maritimes	719 0,71
16	Seine-Saint-Denis	714 0,52
17	Ain	705 1,37
18	Hérault	679 0,76
19	Val d'Oise	674 0,61
20	Val-de-Marne	662 0,54
21	Calvados	656 1,01
22	Sarthe	647 1,22
23	Ille-et-Vilaine	557 0,64
24	Essonne	543 0,48
25	Haute-Garonne	526 0,50
26	Loiret	524 0,85
27	Indre-et-Loire	517 0,93
28	Finistère	501 0,59
29	Gironde	497 0,39
30	Gard	481 0,77

‰ : par rapport à la population du département.

TOP 50 CLUBS

1	Corsica Chess Club	1507
2	Échecs-Club Ajaccien	1045
3	TLV Echecs de Fort-de-France	817
4	Échiquier Grand Sud	542
5	Échecs Club du Fium'Orbu	452
6	C.E. de Meximieux	428
7	Échiquier Club Le Mans	377
8	C.E. de Bois-Colombes	359
9	Lyon Olympique Échecs	346
10	D'Alzon Club Échecs	267
11	C.E. Lexovien	264
12	Associu di i Scacchi di U Centru	260
13	Ass. familiale région Porto Vecchio	247
14	C.E. Metz Fischer	240
	La Tour Hyéroise	240
16	C.E. Strasbourg	221
17	L'Échiquier Chalonnais	202
18	U.S. Orléans-Échecs	201
19	Bischwiller	194
20	Mulhouse Philidor	181
	Montpellier-Échecs	181
22	C.E. Labourdonnais	179
23	Échiquier Tour d'Argens	168
24	C.E. de Villepinte	166
25	Clichy-Echecs-92	163
26	Le Chesnay - Versailles	156
27	Échiquier Agenais	151
28	Échiquier Niçois	142
29	Échiquier Grenoblois	137
30	Échiquier Tourangeau	133
	Cannes-Échecs	133
32	Club du Canal St-Martin Paris	131
33	Stade Français J.E.E.N.	130
	Cheveau-légers de la Choisille	130
35	Gonfreville	127
36	Le Petit Échiquier	126
37	Lutèce-Échecs	120
	Issy-Les-Moulineaux	120
39	Sarreguemines	116
40	L'Échiquier du Roy René	114
	C.E. du Vésinet	114
	Échecs Club de Corbas	114
43	Marseille-Échecs	113
	Illkirch-Graffenstaden	113
	Ludothèque de Boulogne-Billancourt	113
	Échiquier Henri IV Pau	113
47	C.E. d'Avoine	112
48	Académie d'Échecs de Marseille	111
	C.E. Yonnais	111
50	C.E. de Sautron	110
	Échiquier Nîmois	110
	Lille Université Club-Éch. du Nord	110
	C.E. frontalier de Huningue-St-Louis	110
	Club 608 d'échecs Paris	110

TOP 20 CLUBS - Licences A

1	C.E. Strasbourg	218
2	Lyon Olympique Échecs	213
3	Corsica Chess Club	206
4	Bischwiller	187
5	Mulhouse Philidor	180
6	L'Échiquier Chalonnais	174
7	C.E. Bois-Colombes	160
8	C.E. de Villepinte	150
9	Issy-Les-Moulineaux	119
10	Cannes-Échecs	119
11	Gonfreville	115
12	La Tour Hyéroise	114
13	Montpellier-Échecs	110
14	C.E. Metz Fischer	109
15	Illkirch-Graffenstaden	109
16	C.E. de Sautron	108
17	Tour Prends Garde! Besançon	105
18	Lutèce-Échecs	103
19	Le Chesnay - Versailles	102
20	Clichy-Échecs-92	100

TOP LIGUES

		‰
1	Ile-de-France	6634 0,60
2	Corse	4169 16,02
3	Alsace	2542 1,47
4	Pays-de-Loire	2074 0,64
5	Lyonnais	1820 0,64
6	Bretagne	1576 0,54
7	Lorraine	1542 0,67
8	Languedoc	1468 0,64
9	Centre-Val de Loire	1446 0,59
10	Côte d'Azur	1443 0,76
11	Provence	1400 0,54
12	Nord-Pas de Calais	1275 0,32
13	Aquitaine	1228 0,42
14	Midi-Pyrénées	1081 0,42
15	Basse-Normandie	1043 0,73
16	Martinique	1043 2,73
17	Dauphiné-Savoie	951 0,34
18	Haute-Normandie	731 0,41
19	Champagne-Ardenne	713 0,53
20	Picardie	708 0,38
21	Poitou-Charentes	605 0,37
22	Franche-Comté	548 0,49
23	Bourgogne	488 0,30
24	Auvergne	430 0,33
25	La Réunion	338 0,48
26	Limousin	184 0,26
27	Guadeloupe	119 0,28
28	Guyane	73 0,46
29	Polynésie	51 0,08

‰ : par rapport à la population de la région.